FOR'AST
FORMATION SST
CONSEIL & ASSISTANCE
SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Formation SSCT Santé Sécurité conditions de travail des membres du CSE - (CSE/CSSCT)

PROGRAMME

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap en fonction de sa nature, se renseigner avant toutes inscriptions.

FORMATION CONTINUE

- **Durée conseillée :** 5 jours -14h
- **Modalité :** Présentiel — intra-entreprise
- **Public cible :** Salarié élus au CSE / membre de la CSSCT
- **Pré-requis :**
 (Pas de pré-requis)
- **Tarif :**
 Intra - présentiel : *nous consulter*
- **Nombre de participants :**
 Minimum 3 personnes
 Maximum 12 personnes
- **Validation visée :**

 Évaluation des acquis à l'aide d'un QCM pour la partie théorique et une évaluation sommative pour la pratique.
- **Pédagogie :**

 La formation comprend des parties théoriques et pratiques, des mises en situation, jeux de rôle. Cela permet aux stagiaires formés d'appréhender concrètement et efficacement leur rôle.

Objectif principal :

L'objectif de la formation : (selon l'article R.2315-9 du code du travail)

- De développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail.

- s'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

Dans le but de faire monter en compétences les membres du CSE et de la commission CSSCT pour les rendre acteur de la prévention.

Sous-objectifs :

• connaitre l'essentiel des missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Être capable d'analyser les risques et les conditions de travail
• Être force de proposition en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.
- Maitriser les méthodes d'analyse

Présentation de la formation et de son organisation

Module 1 - Les acteurs de la prévention des risques professionnels :

- La composition du CSE en fonction des thèmes abordés.
- Les moyens de fonctionnement du CSE et des membres
- Les missions et les attributions du CSE dans la SSCT
- L'information du CSE
• *Si concerné :* Focus sur la commission SSCT et les représentants de proximité.
- Les acteurs internes à l'entreprise
- Les acteurs externes à l'entreprise
- Délit d'entrave.

Module 2 – La démarche de prévention des risques professionnels :

- Impact de la SSCT dans l'entreprise :

- Accident du travail / Trajet
- Maladies Professionnelles
- Enjeux humains, financiers et juridique.
- Les statistiques : Présentation des principaux calculs.
- La démarche de prévention
- Le schéma du mécanisme accidentel : Intérêt- Méthodologie.
- Notion Danger / risque
- Les 9 principes généraux de la prévention

PROGRAMME

Module 3 – Être acteur de la prévention :

- L'identification des risques professionnels :

Exposé et travaux de sous-groupes à partir de de situation à risque / liens avec les 9 principes généraux de la prévention / liens avec l'entreprise.

- Le Document unique d'évaluation des risques (DUERP) :

-Rôle du DUERP

- Les grandes étapes de la réalisation d'un DUERP :

- Présentation et analyse de la méthode utilisée pour le DUERP de l'entreprise.
- Focus sur le plan d'action & Papripact.
- Les annexes du DUERP.
- Le compte professionnel de prévention C2P.
- Les documents d'analyses des risques liés aux interventions d'entreprises extérieures / Liens avec le CSE.
- Inventaire des ressources utilisables pour le CSE.
- Les inspections et les visites : Les moments clés d'analyse des risques : Intérêt - Préparation et Méthodologie de la visite –Adaptabilité avec les risques de l'entreprise.
- La communication des rapports liés aux analyses et visites : (communication et construction d'un argumentaire auprès des décideurs).

Module 4 – Être acteur de la prévention : Méthode et analyse des accident du travail

- Présentation de différentes méthodes d'analyse des AT : Méthodologies.
- Focus sur l'analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes :

-Le principe de la démarche

-Le recueil des faits

-La construction de l'ADC

-Les actions corrective et préventives

- Focus sur les risques psychosociaux

Contact :

Charlotte LEMAN
Lieu-dit Stang Moulin Neuf
29380 Bannalec
Tél : 06 63 31 55 48
Email : leman.forast@orange.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°53290949629 auprès du Préfet de Région de Bretagne. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.